



RÉSULTATS DE LA GRÈVE DU 26 JANVIER

■ National : 1 agent sur 4 en grève

■ Local : 24,08 %



A+ : 0,95 %	A : 12,96 %	B : 28,17 %	C : 28,95 %
-------------	-------------	-------------	-------------

ET MAINTENANT LA DGFIP DÉPLACE LES BORNES !



L'article 28 de la loi de finances rectificatives 2014 a supprimé la prime pour l'emploi à compter du 1er janvier 2016 et prévu son remplacement par la prime d'activité. Le nouveau dispositif exclusivement géré par la CAF nécessite une connexion internet volontaires des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, décidément incorrigible, n'a rien trouvé de mieux que de transformer les micros ordinateurs de réforme en bornes en libre accès usagers dans les centres des finances publiques les plus fréquentés.

Avec les réductions d'horaires d'ouverture au public et autres invitations à désintoxiquer les usagers du guichet comme récemment encore dans les Alpes Maritimes, la DGFIP prétend réduire la fréquentation de ses centres pour mieux les supprimer.

La voilà qui renoue aujourd'hui avec la recette qui a fait son succès avec la taxe d'habitation des retraités en générant par cette initiative des flux d'usagers que les agents ne seront pas en capacité de renseigner.

C'est le retour du Sapeur-Camembert qui creusait des trous pour boucher ceux de la veille.

Épuisés et démotivés, les agents des finances publiques n'avait vraiment pas besoin de ce nouveau «CAFouillage», manifestation supplémentaire de l'estime de leur Directeur Général.

CROISSANCE REVUE A LA BAISSÉ

1,3% : c'est la dernière estimation faite par le (FMI) de la croissance en France pour 2016 qui révisé ainsi à la baisse (0,2 point) sa prévision faite en octobre. Le gouvernement compte lui sur une croissance de 1,5%. C'est sur ce taux qu'est construite la loi de finances pour 2016.



CAPN CATÉGORIE B -

EXAMEN DES CANDIDATURES POUR RECRUTEMENT HORS MÉTROPOLE

Cette CAPN était consacrée à l'affectation de contrôleurs postulant pour :

Sites	Nombre emplois
à la Trésorerie auprès de l'ambassade de France (TAF) en Algérie	1
à la Trésorerie auprès de l'ambassade de France (TAF) aux États Unis	2
à la Trésorerie auprès de l'ambassade de France (TAF) au Sénégal	2
à la Trésorerie de Saint Barthélémy	1
à la Trésorerie de Saint Martin	1
à la DDFIP de Saint Pierre et Miquelon	3
à la DFIP de Wallis et Futuna	1
à la DFIP de Nouvelle Calédonie	2

Au total 167 demandes avaient été enregistrées pour 13 postes.

L'administration a informé les élus en cours de séance que le poste de Wallis et Futuna, contrairement à ce qui avait été annoncé, n'était plus vacant.



COMMENTAIRES FO :

FO est d'abord intervenue pour revendiquer le maintien du réseau TAF.

La Direction Générale a fixé comme règle l'affectation à l'ancienneté administrative. La délégation FO a rappelé que compte tenu des particularités du réseau HM, un changement des règles de gestion s'imposait.

FO a rappelé ses revendications :

- une affectation à l'ancienneté de la demande sur un séjour de 4 ans renouvelable 1 fois, sur un ou deux pays au choix de l'agent,
- un recrutement permettant aux agents des deux filières de candidater sur tous les postes du réseau hors métropole,
- le maintien sur place des agents de catégorie C promus en catégorie B.

Dans le cadre de cette CAP, la DGFIP s'est refusée à examiner les candidatures des agents de la filière fiscale, y compris en situation de rapprochement. Le président de la CAPN, représentant du Directeur Général, a par ailleurs signifié qu'aucune « cascade » ne serait faite en cas de désistement d'un candidat.